



Mairie de SAINTE CATHERINE
58 Rue de Châteaueux
69440 SAINTE CATHERINE

Procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du mercredi 20 mai 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 20 Mai à 20h15, Le Conseil Municipal de la **Commune de SAINTE CATHERINE**, dûment convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DAYDÉ, Maire.

PRÉSENTS : DAYDÉ Thierry, FARGEOT Julien, NAUMOWICZ Christelle, MANTEL-FORISSIER Élodie, PERRICHON Sandrine, DOBRESKU-WEISSE Natalia, HERAS Claire, FANJAT Nadine, MONTAGNY Éric, VILLE Florian, TIRARD Martin, ROQUET Annabelle,

EXCUSÉ : JACQUET Adrien

ABSENTS : BUISSON François, ROUCHON Virgile

Secrétaire de séance : PERRICHON Sandrine

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

En vertu de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales, PERRICHON Sandrine **est désignée secrétaire de séance.**

Ordre du jour :

- n°2026-035 : Demande de subvention Fonds Verts 2026 et approbation des modalités de financements des travaux de réfection des toitures du Hangar Communal et de la halle des têtes plates – Pose de panneaux photovoltaïques
- n°2026-036 : Retire et remplace : Cession et acquisition de parcelles M.Gauthier et Mme Gloria / Commune de Sainte Catherine
- n°2026-037 : Désignation des élus aux Commissions Intercommunales
- n°2026-038 : DIA parcelle D683
- n°2026-039 : DIA parcelles D739 et D741
- n°2026-040 : DIA parcelles D373 et D702
- n°2026-041 : Délibération portant opposition de transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la CCMDL
- Questions diverses
- Tour de table

N'apportant aucune observation, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 22 avril 2026.

Délibérations

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERTS 2026 ET APPROBATION DES MODALITES DE FINANCEMENT TRAVAUX DE REFECTION DES TOITURES DU HANGAR COMMUNAL ET DES HALLES DES TETES PLATES ET POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans la composition des dossiers de demande de subvention, chaque opération doit faire l'objet d'une délibération de la collectivité approuvant le lancement du projet ainsi que son plan de financement.

Vu le lancement de la campagne Fonds vert 2026.

Monsieur le Maire demande l'approbation du lancement du projet ainsi que son plan de financement.

Monsieur le Maire rappelle les enjeux de la réfection des toitures du hangar communal et des halles des têtes plates ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Plan de Financement de l'opération :

DATE	MONTANT DES	SUBVENTIONS ET FINANCEMENT
	TRAVAUX ET DE	
	MAITRISE D'OEUVRE	
2026	Travaux Montant Total: 152 548.99 €	Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) OU Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR) Aide sollicitée : 45 885.54€
	Réfection Toitures : 58 923.09 €	Subvention départementale : Aide attribuée : (30% sur 152 548.99€) 45 800.00€
	Désamiantage : 33 899.00 €	Fonds Vert 2026 Aide sollicitée : (50% sur 59 726.90€) 29 863.45€
		Financement communal : 31 000.00€
		Total financement : 152 548.99€
	Pose Panneaux Photovoltaïques : 59 726.90 €	

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE à l'unanimité** le lancement du projet de la réfection des toitures du hangar communal et des halles des têtes plates ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques.
- **APPROUVE à l'unanimité** le Plan de Financement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents aux travaux de réfection des toitures du hangar communal et des halles des têtes plates ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques.

20h34 arrivée de madame Nadine FANJAT

OBJET : RETIRE ET REMPLACE : CESSIION ET ACQUISITION DE PARCELLES M. GAUTIER ET MME GLORIA / COMMUNE DE SAINTE CATHERINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur GAUTIER et Mme GLORIA d'acquérir une partie de la parcelle n° D852 (soit la parcelle D983, nouvellement cadastrée), située devant leur propriété, au n°103 Impasse du Petit Verger.

Afin de faciliter l'entrée dans leur propriété, Monsieur GAUTIER et Mme GLORIA souhaitent acquérir la parcelle D983 d'une superficie de 35 m², propriété de la Commune.

Pour des raisons pratiques à l'entretien de la voirie (déneigement, etc...) Monsieur GAUTIER et Mme GLORIA céderont à la Commune, la parcelle D980 d'une superficie de 3 m².

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de ces cession/acquisition à 100 €/m², soit pour Monsieur GAUTIER et Mme GLORIA, la somme à payer de 3 500.00 € à la Commune et cette dernière devant régler le montant de 300.00 € à Monsieur GAUTIER et Mme GLORIA.

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la cession et acquisition fixé à 100.00€ a été décidé et approuvé par le précédent Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur ces cession/acquisition.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **AUTORISE à la majorité des voix exprimées (6 Pour, 3 Contre, 3 Abstentions)** la cession à Monsieur GAUTIER et Mme GLORIA de la parcelle D983 au tarif de 3 500.00 €
- **ACCEPTE à l'unanimité** l'acquisition de la parcelle D980 au profit de la commune pour la somme de 300.00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces cession/acquisition
- **DIT** que tous les frais concernant ces cession/acquisition seront pris en charge par Monsieur GAUTIER et Mme GLORIA

OBJET : DESIGNATIONS DES ELUS AUX COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Monsieur Thierry DAYDÉ, le Maire, fait part au conseil municipal que suite au Conseil Communautaire en date du 12 mai 2026 la commune doit désigner plusieurs élus aux Commissions Intercommunales suivantes :

- **AGRICULTURE / FORET** : représentation de toutes les communes : OUI
- **ASSAINISSEMENT / RIVIERES** : représentation de toutes les communes : OUI
- **BATIMENT / PATRIMOINE** : représentation de toutes les communes : NON : nécessité de la représentation des communes qui ont au moins un bâtiment communautaire sur leur périmètre par

l'adjoint bâtiment (Souzy, St Symphorien, St Martin, Aveize, Chevières, St Clément Les Places, Pomeys, St Genis, Ste Foy) + 3 conseillers communautaires + VP et 1 binôme

- **CULTURE** : représentation de toutes les communes : OUI
- **ECONOMIE** : représentation de toutes les communes : NON : nécessité de la représentation des communes qui ont une zone d'activités communautaire sur leur périmètre
- **FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE** : Pas de commission mais un GT "finances" : président + VP + 2 élus + DGS, DGA, Responsable service finances pour préparation budgétaire/ emprunts...
- **GESTION DES DECHETS** : représentation de toutes les communes : OUI
- **PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE** : représentation de toutes les communes : OUI
- **RESSOURCES HUMAINES** : Pas de commission mais un GT "finances" : président + VP + 2 élus + DGS, DGA, Responsable service finances pour préparation budgétaire/ emprunts...
- **SOLIDARITES** : représentation de toutes les communes : OUI
- **TOURISME ET LOISIRS** : représentation de toutes les communes : Pas d'obligation : actuellement un COPIL spécifique pour Hurongues
- **TRANSITION ECOLOGIQUE** : représentation de toutes les communes : OUI
- **HABITAT & URBANISME** : représentation de toutes les communes : OUI
- **VOIRIE** : représentation de toutes les communes : OUI
- **MOBILITE** : représentation de toutes les communes : OUI

Les commissions ainsi exposées, 1 seul représentant par commune dans chaque commission concernée.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

APPROUVE à l'unanimité la désignation des élus aux Commissions Intercommunales :

- **AGRICULTURE / FORET** : FANJAT Nadine
- **ASSAINISSEMENT / RIVIERES** : JACQUET Adrien
- **BATIMENT / PATRIMOINE** : Pas de bâtiment communautaire sur le territoire communal
- **CULTURE** : DAYDÉ Thierry
- **ECONOMIE** : NAUMOWICZ Christelle
- **FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE** : Pas de Commission mais un groupe de travail
- **GESTION DES DECHETS** : ROQUET Annabelle
- **PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE** : MANTEL-FORISSIER Élodie
- **RESSOURCES HUMAINES** : Pas de commission mais un groupe de travail
- **SOLIDARITES** : PERRICHON Sandrine
- **TOURISME ET LOISIRS** : DAYDÉ Thierry
- **TRANSITION ECOLOGIQUE** : DAYDÉ Thierry
- **HABITAT & URBANISME** : FARGEOT Julien
- **VOIRIE** : FARGEOT Julien
- **MOBILITE** : ROUCHON Virgile

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la désignation de délégués de la CCMDL auprès des syndicats suivants :

- Syndicat du Gier Rhodanien : Titulaire Mr DAYDÉ, Suppléant Mr JACQUET
- SMAGGA : Suppléant Mr DAYDÉ
- SIMA Coise : Suppléant Mr DAYDÉ

OBJET : DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER PARCELLE N° D683

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 15,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune, rendu public approuvé le 21 Juin 2007,

Vu la modification n° 1 du PLU approuvée le 16 Septembre 2011 - applicable le 7 Octobre 2011,

Vu la modification n° 2 du PLU approuvée le 12 Septembre 2014 - applicable le 23 Septembre 2014,

Vu la révision du PLU approuvée le 2 Juillet 2020 - applicable le 18 Juillet 2020

Vu la modification du PLU approuvée le 21 février 2025 - applicable le 11 avril 2025

Vu la délibération n° 2020-046 du 2 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a institué le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 11 mai 2026, concernant la parcelle D683 pour une superficie totale de 986 m²,

- Parcelle D683 classée en zone UB
- Située à Sainte Catherine 69440 – 134, Rue de la patinoire

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

DECIDE à l'unanimité de ne pas préempter sur la parcelle D683 pour une superficie totale de 986 m².

OBJET : DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER PARCELLES N° D739 et D741

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 15,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune, rendu public approuvé le 21 Juin 2007,

Vu la modification n° 1 du PLU approuvée le 16 Septembre 2011 - applicable le 7 Octobre 2011,

Vu la modification n° 2 du PLU approuvée le 12 Septembre 2014 - applicable le 23 Septembre 2014,

Vu la révision du PLU approuvée le 2 Juillet 2020 - applicable le 18 Juillet 2020

Vu la modification du PLU approuvée le 21 février 2025 - applicable le 11 avril 2025

Vu la délibération n° 2020-046 du 2 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a institué le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 11 mai 2026, concernant les parcelles n° D739 et D741 pour une superficie totale de 1 009 m²,

- Parcelle D739 classée en zone UB
- Parcelle D741 classée en zone UB pour 61% soit 130.31m² et classée en zone Ui pour 39% soit 83.16m²
- Situées à Sainte Catherine 69440 – 308, rue du pertuis

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

DECIDE à l'unanimité de ne pas préempter sur les parcelles D739 et D741 pour une superficie totale de 1 009 m².

OBJET : DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER PARCELLES N° D373 et D702

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 15,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune, rendu public approuvé le 21 Juin 2007,

Vu la modification n° 1 du PLU approuvée le 16 Septembre 2011 - applicable le 7 Octobre 2011,

Vu la modification n° 2 du PLU approuvée le 12 Septembre 2014 - applicable le 23 Septembre 2014,

Vu la révision du PLU approuvée le 2 Juillet 2020 - applicable le 18 Juillet 2020

Vu la modification du PLU approuvée le 21 février 2025 - applicable le 11 avril 2025

Vu la délibération n° 2020-046 du 2 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a institué le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 04 mai 2026, concernant les parcelles n° D373 et D702 pour une superficie totale de 955 m²,

- Parcelle D373 classée en zone UA
- Parcelle D702 classée en zone UA
- Situées à Sainte Catherine 69440 – 24, montée du parc

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

DECIDE à l'unanimité de ne pas préempter sur les parcelles D373 et D702 pour une superficie totale de 955 m².

OBJET : OPPOSITION AU TRANSFERT D'UN POUVOIR DE POLICE SPECIALE AU PRESIDENT DE L'EPCI

Il est rappelé que, conformément à l'article L. 5211-9-2 du Code général des collectivités territoriales, dans les domaines définis par la loi (voirie, assainissement, gestion des déchets, aires d'accueil des gens du voyage et habitat), les pouvoirs de police spéciale liés à l'exercice des compétences transférées sont attribués de plein droit au président de l'établissement public de coopération intercommunale.

Toutefois, ces dispositions prévoient la possibilité pour le maire de s'opposer à ce transfert automatique. Cette opposition doit être notifiée au président de l'EPCI dans un délai de six mois suivant son élection.

En l'espèce, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) exerce les compétences en matière de voirie, d'assainissement, d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage, de gestion des déchets ainsi que d'habitat (PLH, OPAH, et PIG). En application des dispositions précitées, les pouvoirs de police spéciale correspondants seraient transférés de plein droit à son président.

Il est néanmoins proposé de s'opposer à ce transfert, afin de permettre à la commune de conserver la maîtrise de ces pouvoirs de police, dans un objectif de gestion de proximité adaptée aux spécificités locales.

- Camping : Les futurs acquéreurs ont déposé une palette pour leur futur chalet. Monsieur le Maire a envoyé un email pour décharger la responsabilité de la Commune.
- Association Mac Maël Agri : Point d'informations sur l'avancement des différents projets.
- Dominique Garde : Randonnée Cyclotouriste le samedi 23 mai. Demande autorisation d'un ravitaillement au niveau de l'amicale boules.
- Société de Chasse : Concours de pétanque le samedi 13 juin 2026.

22H03 départ de monsieur Éric MONTAGNY.

- ADMR : Invitation à l'assemblée Générale le mercredi 27 mai à 17h00 à la salle MJC à Saint Maurice sur Dargoire.
- EMMAUS Mornant : Invitation à l'assemblée Générale qui se tiendra le mardi 16 juin à 09h00 à la salle des fêtes Noël Delorme.
- Région : Le dossier pour l'obtention d'un barnum de 3m*3m pour les associations a été déposé.
- Sécurité Routière : En raison d'un problème d'encadrement des enfants le comité départemental du Rhône a décidé d'annuler la journée de prévention routière du 04 juin. Madame Élodie MANTEL-FORISSIER prendra contact avec les directrices des deux écoles ainsi que du Comité départemental du Rhône.
- Feux Intelligents : Présentation de la proposition d'extension de garantie. La commune décide de ne pas donner suite pour l'instant. Des renseignements seront pris auprès du fournisseur et des Communes environnantes.
- Sacs Hygiène Canine : La commission déchets étudiera le devis.
- Les Amis des Arts : Vernissage Photos le 23 mai à 18h00 à la Maison de Pays de Mornant.
- Camping : Point sur la facture de Mr Kosanovic. Des recherches seront effectuées. En cas de non recouvrement la somme sera mise en non-valeur.
- Bibliothèque : L'association fêtera ses 40 ans le 27 septembre.
- Epicerie : Demande un rendez-vous avec la Municipalité.
- Frelon asiatique : Un référent doit être choisi, monsieur BAI sera contacté.
- Travail d'été : Présentation d'une candidature pour un travail cet été par un jeune de la Commune.

Tour de table

Sandrine PERRICHON :

Commémoration du 08 mai : Bonne participation des habitants. Les enfants ont joué le jeu sur l'activité bleuets.

Com Info : Mise à jour du site internet, ainsi qu'un travail sur le développement de la communication sur les réseaux sociaux sera réalisé. La commission réfléchit à un moyen de communication adapté aux personnes âgées. La boîte à idées a été fabriquée par monsieur Buisson et sera posée prochainement en Mairie

Natalia DOBRESCU-WEISSE :

BITRIX : Problèmes avec les paramètres. Une nouvelle application, WORKSPACE, sera peut-être utilisée afin de faciliter les échanges entre les élus.

Ferme des Servannières : Fête ses 50 ans le dernier week-end d'août.

Nadine FANJAT :

Festilaine : La 3^{ème} édition du festival de la laine se tiendra les 3 et 4 avril 2027 sur la Commune. L'Assemblée Générale se tiendra le 03 juin à Riverie. Présentation par des artisanes des produits autour de la laine ainsi qu'un spectacle le soir.

Marianne : Le projet de remplacement de la peinture est à l'étude, plusieurs pistes sont suivies, projet d'écoles d'arts, devis artistes, etc...

Claire HERAS :

Dossiers Médicaux : Des anciens dossiers médicaux du Docteur Haudry sont toujours disponibles en mairie, un tri a été réalisé avec Isabelle, ainsi qu'une demande auprès de l'ordre des médecins sur leur devenir.

En conséquence, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette opposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L5211-9-2 du CGCT,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants,

DECIDE à l'unanimité

1. **S'OPPOSE** au transfert des pouvoirs de police spéciale suivants au président de la CCMDL :
 - La voirie,
 - L'assainissement,
 - L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
 - Les déchets,
 - L'habitat (PLH, OPAH, PIG)
2. **DÉCIDE** que ces pouvoirs continueront d'être exercés par le maire de la commune ;
3. **AUTORISE** le maire à notifier cette opposition au président de l'EPCI dans les délais légaux
4. **CHARGE** l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Questions diverses

- Amicale Boules des Terreaux : L'association demande une subvention exceptionnelle pour l'année 2026 afin de financer la fête pour les 60 ans de l'association qui se tiendra au mois d'août (feux d'artifice, fête de village...). Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention supplémentaire d'un montant de 600.00€. Cette subvention sera mise en délibéré sur le Conseil Municipal du 10 juin.
- Plan Communal de Sauvegarde : Une réunion sera à organiser sur le mois de juin. Finalisation du Plan d'ici la fin de l'année 2026.
- Subvention départemental 2026 : Les dossiers de subventions sont à déposer avant le 01 juillet. Un dossier sera établi dans le cadre du remplacement de deux jeux pour enfants qui ont dû être supprimés car trop dangereux.
- Com Voirie : Les trois devis concernant la pose d'un coussin berlinois Rue de la Guinande seront étudiés.
- Jury d'assise : madame Élodie MANTEL-FORISSIER se rendra le 29 mai à la convocation avec la liste électorale.
- OPSM : Monsieur Thierry DAYDÉ représentera la mairie à la soirée remerciement qui se tiendra le vendredi 29 mai
- Bibliothèque : Assemblée Générale le vendredi 29 mai, madame Nadine FANJAT représentera le Conseil Municipal.
- Société Chasse : Assemblée Générale le 18 juin à 18h30.
- Burger des Monts : Il devrait s'installer sur la place de l'église. Monsieur DAYDÉ prendra contact avec la société pour finaliser l'occupation du domaine public.
- Classe en 6 : Remerciements des conscrits de la classe en 6 pour l'aide apportée pour la mise en sécurité et le près de la Halle des têtes plates.
- Commune : Rencontre avec les agents communaux un vendredi soir de Juin vers 19h30. Date à définir.
- Société AFMF : Présentation d'un devis d'un montant de 930.00€ pour des travaux sur une stèle au cimetière qui a été donnée à la Commune. Les travaux consistent à couvrir les gravures existantes. Le CCAS sera saisi.
- Commune de Riverie : Souhaite une rencontre entre les deux équipes municipales. Date à définir.
- Jardin Partagé : Demande de 3 habitants de la Commune pour la création d'un jardin partagé sous la mairie en lieu place du potager du CME. En contrepartie ils s'occuperaient du futur composteur collectif qui pourrait être installé dans le jardin. Madame Natalia DOBRESKU-WEISSE prendra contact avec eux pour de plus amples renseignements.
- PeléVTT : La Commune de Chabanière a accepté d'accueillir le groupe en cas d'orage. Le Conseil Municipal autorise le groupe à camper sur le terrain d'entraînement et de se servir des douches des vestiaires. Mardi 07 juillet.

Annabelle ROQUET :

Problèmes Graffiti : Un produit permettant de les effacer a été commandé.

Ordures ménagères : Voir nouveau site.

Christelle NAUMOWICZ :

Com agriculture-commerce : Une rencontre avec les agriculteurs, artisans et commerçants de la commune est prévue le 15 juin à 19h00.

Commissions : Propose une boîte à idées ouverte à l'ensemble des élus pour toutes les commissions.

Élodie MANTEL-FORISSIER :

Com Jeunesse : Les tarifs de la garderie seront étudiés par la commission prochainement.

Com Communication : Travail sur le site internet de la Commune.

Com Vie associative : Réunion le 1^{er} juin entre élus puis le 08 juin avec l'ensemble des associations.

Déchets : Envoie d'un email à la CCMDL afin de déplacer le point de collecte des déchets Rue de la Guinande.

Florian VILLE :

Défibrillateur : Signale des dégradations sur le défibrillateur se trouvant devant le cabinet d'ostéopathie.

Epicerie : Réflexion sur la pose d'un panneau d'informations sur les commerces.

Conseil Municipal : Journée cohésion à planifier sur septembre ou octobre.

Julien FARGEOT :

Com bâtiments : Un micro audit de l'ensemble des commerces sera réalisé avec la participation de monsieur Julien BROSSE.

Com Sécurité : Une réunion sera planifiée sur le mois de juin.

Réunions

Prochain Conseil municipal
Adjoints

Le mercredi 10 juin à 20h15 en mairie
Le mardi 02 juin à 20h00 en mairie

Fin de séance à 23 h 32

La secrétaire de séance



Sandrine PERRICHON

Le Maire



Thierry DAYDÉ

Publié sur le site internet de la commune le : **12 JUIN 2026**

Affiché le : **12 JUIN 2026**